

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023**

Sur convocation en date du vingt-deux mars deux-mille vingt-trois, le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-huit mars deux-mille vingt-trois à dix-neuf heure trente-neuf, sous la présidence de Monsieur Pierre SANIER, Maire.

Onze conseillers étaient présents, Mme Agnès FAURE, Mme Catherine FOUCON, M. Serge HUET, M. Pierre LAUNAY, Mme Evelyne LEFEBVRE, M. André LEMERRE, Mme Ingrid LUKAC, M. Éric MANDON, Mme Claudia ROUSSEL, M. Christophe SANCHEZ, M. Raphaël SAUVAGE

Mme Sylvette BREANT, ayant donné pouvoir à M. Eric MANDON  
Mme Annie DUCHON, ayant donné pouvoir à Mme Catherine FOUCON  
Mme Jacqueline GUYOT, ayant donné pouvoir à M. Pierre LAUNAY  
M. Bruno TISSIER, ayant donné pouvoir à Mme Agnès FAURE  
Mme Dany VANELLE, ayant donné pouvoir à M. Christophe SANCHEZ

M. Mickaël LE CALVEZ et Mme Valérie ZEDIN, absents non excusés  
Quorum atteint

Mesdames Ingrid LUKAC, Claudia ROUSSEL ont été nommées secrétaires de séance.  
Aucune observation faite sur le compte-rendu du Conseil Municipal du trente-et-un janvier deux mille dix-vingt-trois.  
Le compte-rendu du Conseil Municipal du trente-et-un janvier deux mille dix-vingt-trois est validé.  
Il est précisé que ce conseil est enregistré afin de faciliter la retranscription.

### **2023-13 COMPTE DE GESTION 2022 DE LA COMMUNE**

Approbation du Compte de Gestion 2022 de la Commune dressé par Monsieur Lionel THOMAS, comptable

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de Gestion du Comptable Municipal n'appelle aucune observation ;

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité des présents et représentés que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **2023-14 COMPTE DE GESTION 2022 DE LA CAISSE DES ECOLES**

Approbation du Compte de Gestion 2022 de la Caisse des Ecoles dressé par Monsieur Lionel THOMAS, comptable

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de Gestion du Comptable Municipal n'appelle aucune observation ;

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité des présents et représentés que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 2013-15 COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Catherine FOUCON, Premier Adjoint délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

L'excédent de fonctionnement s'élève à 999 683.29 €.

Le déficit d'investissement s'élève à 488 389.59 €.

Le cumul des 2 laisse apparaître un excédent de 511 293.70 €.

1/ Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2021		653 514.54 €	407 608.00 €		407 608.00 €	653 514.54 €
Opérations de l'exercice	1 512 087.47 €	1 858 256.22 €	1 840 592.09 €	2 745 854.44 €	3 352 679.56 €	4 604 110.66 €
RAR 2022			1 966 582.79 €	980 538.85 €	1 966 582.79 €	980 538.85 €
TOTAUX	1 512 087.47 €	2 511 770.76 €	4 214 782.88 €	3 726 393.29 €	5 726 870.35 €	6 238 164.05 €
Résultats		<b>999 683.29 €</b>		<b>-488 389.59 €</b>		<b>511 293.70 €</b>

2/ Constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Compte Administratif et le compte de Gestion qui concordent en tous points font apparaître pour le résultat de clôture de l'exercice 2022 :

L'excédent de fonctionnement s'élève à 999 683.29 €.

Le déficit d'investissement s'élève à 488 389.59 €.

Le cumul des 2 laisse apparaître un excédent de 511 293.70 €.

Discuté hors de la présence de Monsieur le Maire le Compte Administratif mis aux voix par Madame Catherine FOUCON, Premier Adjoint, est adopté avec 16 voix pour

### 2023-16 AFFECTATION DU RESULTAT 2022 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2022, constatant que le Compte Administratif présente :

- Un reste à réaliser en dépenses d'investissement de 1 966 582.79 €
- Un reste à réaliser en recettes d'investissement de 980 538.85 €
- Un excédent de fonctionnement de 999 683.29 €.
- Un déficit d'investissement de 488 389.59 €.

Décide à la majorité des présents et représentés d'adopter avec à la majorité des présents et représentés

- Une affectation en section d'investissement au 1068 de 488 389.59 €
- Un maintien du reliquat section fonctionnement (ligne R002) de 511 393.70 €

### 2023-17 TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

Madame Catherine FOUCON avise l'ensemble du conseil du maintien des taux d'imposition des taxes avec des recettes attendues pour l'année 2023 d'un montant de 744 967 €. Il revient donc au Conseil Municipal de se prononcer sur les taxes foncières bâti et non bâti ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Le conseil municipal décide de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour deux-mil vingt-trois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide de voter pour l'année 2023 le taux des deux taxes à savoir :

- Taxe foncière bâti 46.31 %
- Taxe foncière non-bâti 33.28 %
- Taxe d'habitation 13.80 %

## 2023-18 BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COMMUNE

L'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif de 2023 s'élève à 6.365.779,62€.

Le budget primitif 2023 de la Commune est alors mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Au niveau du Chapitre pour la Section de Fonctionnement

- Au niveau du Chapitre sans opération pour la section d'Investissement.

Le budget de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 2 703 696.70 Euros

Le budget d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 3 662 082.92 Euros

## 2023-19 SUBVENTIONS COMMUNALES 2023 VERSÉES AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire, rapporteur, expose les demandes de subventions reçues à ce jour,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et représentés d'accorder les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>VALIDATION 2022</b>	<b>VALIDATION 2023</b>
G .V.B Gymnastique volontaire	400.00 €	400.00 €
Comité des fêtes de Bû	11 000.00 €	10 000.00 €
Les Zébulons	300.00 €	300.00 €
Club de l'amitié	500.00 €	500.00 €
Société musicale	5 800.00 €	5 800.00 €
Ecole Bussonnière	400.00 €	400.00 €
Les sept Clés	1 000.00 €	1 000.00 €
Volley Ball	500.00 €	500.00 €
RCBA Abondant Bû	250.00 €	250.00 €
ATB Tennis	200.00 €	200.00 €
Société de pêche	200.00 €	200.00 €
ADOCCE école de Bû	3 720.00 €	3 720.00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>24 270.00 €</b>	<b>23 270.00 €</b>
Fonds de réserve		730.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 270.00 €</b>	<b>24 000.00 €</b>

## 2023-20 EMPLOIS D'ÉTÉ « Dispositif chantier argent de poche »

M. le Maire, rapporteur, propose aux Membres du Conseil Municipal la reconduction du dispositif « chantier argent de poche » pour les jeunes de Bû âgés de 16 à 18 ans sur les prochaines vacances d'été 2023.

Cette opération consistera en des travaux d'entretien sous la responsabilité des responsables du service Espaces verts et du service Technique au sein des différents services municipaux (Espaces Verts, Bibliothèque, Ecole, Administration).

La Commune indemniserà les jeunes à hauteur de 15 € par jour (3h effectives par jour) pendant 4 demi-journées maximum par semaine, dans la limite de 20 demi-journées en période estivale de congés scolaires, soit :

- Du 05/06 au 31/08/2023

3 à 6 jeunes par semaine pourraient être concernés par cette opération. Ce type de dispositif est exonéré de cotisations de sécurité sociale et de CSG. La demande auprès de l'URSSAF Centre a été envoyée. La couverture assurance est prise en charge par la Commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide :

- ✓ D'émettre un avis favorable à la mise en place du dispositif « dossier argent de poche » sur les vacances d'été 2023.
- ✓ D'accepter la liste des travaux pouvant être réalisés dans le cadre de cette opération.
- ✓ D'accepter le versement d'une indemnité de 15 € par jeune et par intervention de 3 heures sur 4 demi-journées.
- ✓ Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2023.

## 2023-21 TARIF COMMUNAUX

Mme FOUCON, rapporteur, expose la volonté de cadencer les modifications de l'ensemble des tarifs communaux 1 fois par an afin de simplifier la gestion administrative. Cette année dans le contexte actuel d'inflation il est proposé une augmentation applicable sur certains tarifs.

Prestations		Tarif 2022	Tarif 2023
<b>CONCESSIONS</b>	<b>TERRAIN</b>		
	10 ans	350 €	
	15 ans	400 €	
	20 ans	450 €	
	30 ans	550 €	
	<b>CAVURNES</b>		
	10 ans	150 €	
	15 ans	200 €	
	20 ans	250 €	
	30 ans	300 €	
	<b>COLOMBARIUM</b>		
	10 ans	250 €	
	15 ans	300 €	
	20 ans	350 €	
	30 ans	400 €	
	<b>JARDIN DE DISPERSION</b>		
Avec plaque sans gravure	200 €		
<b>DEROGATIONS SCOLAIRES APPLICABLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023/2024</b>		968 €/ An	1300 € / An
<b>RESTAURATION SCOLAIRE APPLICABLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023/2024</b>	Forfait régulier commune	58 €	60.76 € soit 4.34 €/repas
	Forfait régulier hors commune	74 €	77.56 € soit 5.54 €/repas
	Occasionnel commune	5 €	5.25 €
	Occasionnel hors commune	6 €	6.30 €
	Forfait Adulte	87 €	91.28 € soit 6.52 €/repas
<b>ETUDES SURVEILLEES APPLICABLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023/2024</b>	PERIODE DE VACANCES A VACANCES (soit 7 semaines en moyenne)	50 €	52.50 €
<b>LOCATION DE SALLES AU 01/01/2024</b>	SDF journée habitants commune	500 €	525 €
	SDF week end habitants commune	700 €	735 €
	SDF journée hors commune	650 €	682 €
	SDF week end hors commune	1 000 €	1 050 €
	SDF association manifestation payante	250 €	262 €
	SDF association extra communale manifestation payante	350 €	367 €
	SDF forfait annuel association extra communale	1 000 €	1 050 €
	SDF Caution	700 €	735 €

	LONGERE journée habitants commune	120 €	126 €
	LONGERE week end habitants commune	180 €	189 €
	LONGERE journée hors commune	270 €	283 €
	LONGERE week end hors commune	500 €	525 €
	LONGERE association manifestation payante	100 €	105 €
	LONGERE association extra communale manifestation payante	150 €	157 €
	LONGERE forfait annuel association extra communale	550 €	577 €
	LONGERE Caution	300 €	315 €
<b>LOCATION MOBILIER AU 01/01/2024</b>	1 table et 2 bancs week end	5 €	6 €
	1 table 2 bancs jour	2 €	2 €
<b>REDEVANCE COMMERCES AMBULANTS AU 01/01/2024</b>	Installation pour 1 journée	10 €	10.50 €
	Installation au mois	40 €	42 €
<b>TARIF BIBLIOTHEQUE</b>	Adulte commune et hors commune	8 €	<b>Pas d'augmentation</b>
	Enfant commune et hors commune	4 €	
	Gratuit à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant		
	+ 70 ans	Gratuit	
<b>REPRODUCTION DE CLE EN CAS DE PERTE</b>	Clé sécurisée	150 €	<b>Pas d'augmentation</b>
	Badge Accès	50 €	
<b>LOYERS</b>	<b>Révisable chaque année au 01/10</b>		

Le Conseil Municipal adopte les tarifs à l'unanimité des présents et représentés

#### 2023-22 DEMANDE DE SUBVENTIONS FONDS VERT – RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur SANIER, rapporteur, expose que la commune est engagée depuis quelques années maintenant, dans une rénovation de l'ensemble du parc lumineux de la commune afin de générer des économies d'échelle sur les dépenses d'éclairage public. Dans le même sens, la commune a délibéré en fin d'année 2022 pour une extinction nocturne des éclairages publics.

L'ensemble de ces travaux a permis une réduction de la pollution visuelle ainsi qu'une réduction des consommations énergétiques.

Dans le cadre de travaux d'enfouissement se déroulant sur la commune, accompagnés par la SIE-ELY, la commune change ses mâts et têtes d'éclairage à 2 endroits : hameau des Noblets et rue du Château.

#### **PLAN DE FINANCEMENT PROVISoire**

Rénovation de l'éclairage public	DEPENSES	HT	RECETTE	HT
	Achat têtes d'éclairage	22 001,50 €	FONDS VERT (80%)	82 813,67 €
	Fourniture et pose de massifs, mâts hameau des Noblets	53 612,57 €		
	Fourniture et pose de massifs, mâts rue du Château	27 903,02 €	Autofinancement	20 703,42 €
<b>TOTAL</b>		<b>103 517,09 €</b>		<b>103 517,09 €</b>

Aussi, après cet exposé, il est proposé au Conseil Municipal

- D'adopter le projet
- De prévoir les crédits nécessaires
- D'autoriser le Maire à solliciter la subvention la plus élevée possible

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

#### **2023-23 DEMANDE DE SUBVENTIONS FONDS VERT – RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX**

La commune a engagé depuis quelques années maintenant, une rénovation thermique de l'ensemble de ses bâtiments afin de générer des économies d'échelle sur les dépenses énergétiques. Débutée par les changements de menuiserie de l'ensemble des bâtiments communaux, la démarche se poursuit aujourd'hui par le changement des modes de chauffage dès que c'est possible et de l'isolation par l'intérieur.

La commune souhaite poursuivre ses efforts dans ce sens en améliorant les performances énergétiques de bâtiments qui n'ont pu encore bénéficier de ces travaux.

PLAN DE FINANCEMENT PROVISOIRE				
Rénovation thermique de bâtiments communaux	DEPENSES	HT	RECETTE	HT
	Etudes	3 000.00 €	FONDS VERTS	196 865.52 €
	Changement mode de chauffage micro crèche	32 656.00 €	DSIL	19 515.00 €
	Changement mode de chauffage Meulière	31 748.00 €		
	Changement mode de chauffage salle 1 restaurant scolaire	24 854.00 €		
	Changement mode de chauffage salle 2 restaurant scolaire	16 813.00 €		
	Changement mode de chauffage petite longère	16 358.46 €		
	Installation chauffage extension mairie	24 800.00 €		
	Isolation thermique appartement 3 gendarmerie provisoire	17 625.00 €		
	Isolation thermique appartement 4 gendarmerie provisoire	17 550.00 €		
	Isolation thermique appartement 6 gendarmerie provisoire	15 973.00 €		
	Isolation thermique extension de la Mairie	19 089.00 €		
	Isolation thermique bâtiment rue de Dreux	13 402.00 €		
	Isolation thermique bâtiment place des Halles	17 068.00 €		
	Isolation thermique bâtiment salle 1 restaurant scolaire	17 100.00 €		
	Isolation thermique salle 2 restaurant scolaire	13 200.00 €	Autofinanceme	64 855.94 €
<b>TOTAL</b>		<b>281 236.46 €</b>		<b>281 236.46 €</b>

Aussi, après cet exposé, il est proposé au Conseil Municipal

- D'adopter le projet
- De prévoir les crédits nécessaires
- D'autoriser le Maire à solliciter la subvention la plus élevée possible

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

## 2023-24 DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR PROJET GENDARMERIE PROVISoire

Monsieur SANIER, rapporteur, expose la volonté de la commune de voir s'installer sur le territoire communal une gendarmerie afin de répondre à l'appel de l'état de densifier le maillage territorial national des gendarmeries.

La sortie de terre de ce projet est à l'horizon 2026.

La Commune a acquis le cabinet médical pour un montant de 250 000 €.

Afin de déployer rapidement une gendarmerie provisoire avec 6 effectifs, il est envisagé de réaliser des travaux au sein du cabinet médical afin d'y accueillir la gendarmerie provisoire pour un coût estimé à 170 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le projet de gendarmerie provisoire ainsi que les travaux nécessaires à l'implantation de la gendarmerie provisoire.

### PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé du projet : Acquisition ancien cabinet médical	DEPENSES	HT	RECETTE	HT
	Acquisition	250 000.00 €	DETR	125 000.00 €
			CRTE	
Travaux d'aménagement	170 000.00 €	CD Projets structurants	126 000.00 €	
			autofinancement	169 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>420 000.00 €</b>		<b>420 000.00 €</b>

Aussi, après cet exposé, il est proposé au Conseil Municipal

- D'adopter le projet
- De prévoir les crédits nécessaires
- D'autoriser le Maire à solliciter toutes les subventions possibles

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

## 2023-25 DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR PROJET GENDARMERIE – ACQUISITIONS FONCIERES

Monsieur SANIER, rapporteur, expose la volonté de la commune de voir s'installer sur le territoire communal une gendarmerie afin de répondre à l'appel de l'état de densifier le maillage territorial national des gendarmeries. La sortie de terre de ce projet est à l'horizon 2026. Pour ce faire, la Commune a commencé un travail d'acquisition des terrains situés face au Collège afin de pouvoir y construire le futur bâtiment administratif et les logements nécessaires à la brigade (10 effectifs) pour un coût estimé à 120 000 € d'acquisition. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le projet de gendarmerie provisoire.

### PLAN DE FINANCEMENT

Acquisitions foncières pour implantation nouvelle gendarmerie	DEPENSES	HT	RECETTE	HT
	Acquisition	120 000.00 €	DETR	
			CRTE	
			CD Projets structurants	36 000.00 €
			autofinancement	84 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>120 000.00 €</b>		<b>120 000.00 €</b>

Aussi, après cet exposé, il est proposé au Conseil Municipal

- D'adopter le projet

- De prévoir les crédits nécessaires
- D'autoriser le Maire à solliciter toutes les subventions possibles

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

**2023-26 DEMANDE DE SUBVENTIONS BOURG CENTRE – AMENAGEMENT INTERIEUR POLE CULTUREL**

Monsieur SANIER, rapporteur, expose que dans le cadre du protocole Bourg Centre, la Commune a pour projet l'extension de la bibliothèque et la création d'un Pôle Culturel. Pour ce faire, les services techniques déménageront dans un bien nouvellement acquis et des travaux doivent avoir lieu.

Ces travaux concernent en priorité : Les aménagements intérieurs

Dans le cadre de comité de pilotage bourg centre, il est demandé à la commune de solliciter les subventions afférentes.

**PLAN DE FINANCEMENT**

<b>Pôle culturel</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>HT</b>	<b>RECETTE</b>	<b>HT</b>
	Aménagements intérieurs	62 000.00 €	DETR	
			CRTE	
			CD BOURG CENTRE	24 800.00 €
			autofinancement	37 200.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>62 000.00 €</b>		<b>62 000.00 €</b>

Aussi, après cet exposé, il est proposé au Conseil Municipal

- D'adopter le projet
- De prévoir les crédits nécessaires
- D'autoriser le Maire à solliciter toutes les subventions possibles

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

**2023-27 DEMANDE DE SUBVENTIONS BOURG CENTRE – ACQUISITION TERRAIN SUPPLEMENTAIRE SERVICES TECHNIQUES**

Dans le cadre du protocole Bourg Centre, la Commune a acquis un bien rue de Serville afin de relocaliser les Services techniques. La commune a également acquis un terrain attenant afin de pouvoir y déployer notamment une serre. le prix du terrain est de 110 000 €. Dans le cadre de comité de pilotage bourg centre, il est demandé à la commune de solliciter les subventions afférentes.

**PLAN DE FINANCEMENT**

<b>Acquisition terrain services Techniques</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>HT</b>	<b>RECETTE</b>	<b>HT</b>
	acquisition	110 000.00 €	DETR	
			CRTE	
			CD BOURG CENTRE	44 000.00 €
			autofinancement	66 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>110 000.00 €</b>		<b>110 000.00 €</b>

Aussi, après cet exposé, il est proposé au Conseil Municipal

- D'adopter le projet
- De prévoir les crédits nécessaires

- D'autoriser le Maire à solliciter toutes les subventions possibles

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

### 2023-28 DEMANDE DE SUBVENTIONS BOURG CENTRE – TRAVAUX ENERGETIQUE SERVICES TECHNIQUES

Dans le cadre du protocole Bourg Centre, la Commune a acquis un bien rue de Serville afin de relocaliser les Services techniques. Des travaux de rénovations énergétiques sont nécessaires et un audit énergétique a été réalisé.

Dans le cadre de comité de pilotage bourg centre, il est demandé à la commune de solliciter les subventions afférentes.

#### PLAN DE FINANCEMENT

Travaux énergétiques services techniques	DEPENSES	HT	RECETTE	HT
	travaux énergétiques		420 000.00 €	DETR
			REGION CRST	75 000.00 €
			CD BOURG CENTRE	198 000.00 €
			autofinancement	147 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>420 000.00 €</b>		<b>420 000.00 €</b>

Aussi, après cet exposé, il est proposé au Conseil Municipal

- D'adopter le projet
- De prévoir les crédits nécessaires
- D'autoriser le Maire à solliciter toutes les subventions possibles

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

### 2023-29 DEMANDE DE SUBVENTIONS BOURG CENTRE – AMENAGEMENTS CENTRE BOURG

Dans le cadre du protocole Bourg Centre, il est prévu un projet de réaménagement du centre bourg. En effet, l'accès au centre bourg est rendu difficile par la discontinuité des trottoirs dont certains peu praticables (notamment pour les personnes PMR, et les assistantes maternelles). L'accès au centre bourg est également difficile pour les mobilités douces, en effet la voirie à certains endroits ne permet pas aux cyclistes de circuler en toute sécurité. La commune souhaite donc favoriser par le biais d'un aménagement centré sur les mobilités douces faciliter l'accès aux commerçants et services. D'autre part, un projet d'aménagement est en cours avec le Conseil Départemental afin de créer une déviation au niveau du collège. Le projet est de sécuriser le carrefour de la Place des Halles rendu névralgique avec le déploiement des différents projets Bourg Centre, de créer des trottoirs adaptés PMR et de créer des voies douces en centre bourg et sur accès proches.

Dans le cadre de comité de pilotage bourg centre, il est demandé à la commune de solliciter les subventions afférentes.

#### PLAN DE FINANCEMENT

Aménagement centre bourg	DEPENSES	HT	RECETTE	HT
	travaux et aménagement de voirie		500 000.00 €	DETR
			REGION CRST	
			CD BOURG CENTRE	200 000.00 €
			autofinancement	300 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>500 000.00 €</b>		<b>500 000.00 €</b>

Aussi, après cet exposé, il est proposé au Conseil Municipal

- D'adopter le projet
- De prévoir les crédits nécessaires
- D'autoriser le Maire à solliciter toutes les subventions possibles

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

### 2023-30 ACQUISITION DU CABINET MEDICAL POUR INSTALLER UNE GENDARMERIE PROVISOIRE

Considérant la demande de la Gendarmerie,

Considérant le motif d'intérêt général de l'implantation de la gendarmerie sur notre territoire pour l'Etat et le groupement de gendarmerie,

Considérant l'opportunité financière qui permet de répondre rapidement à la demande et de respecter un calendrier contraint,

Le Maire, M SANIER, rapporteur, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation d'un projet d'investissement.

La Commune a la volonté au titre de l'année 2023 d'acquérir le cabinet médical cadastré section H 1446 d'une contenance de 04a03ca afin d'y installer une brigade provisoire de Gendarmerie et dont les locaux correspondent parfaitement à l'attente de la Gendarmerie

Cette acquisition permet de répondre au plus vite à la demande de la Gendarmerie. En effet, l'issue favorable de la candidature de BU est conditionnée au respect d'un calendrier contraint et nécessite, dans l'attente de la construction de la future brigade, de pouvoir proposer des locaux rapidement disponibles et dont la configuration est compatible avec le cahier des charges.

Le prix d'acquisition est de 250 000 € auquel s'ajoute les frais d'acquisition de 4 500 € soit 254 500 €

L'évaluation des domaines laisse apparaître un montant de 200 000 €.

Aussi, après cet exposé, il est proposé au Conseil Municipal

D'adopter le projet d'acquisition du cabinet médical au prix de 250 000 € auquel s'ajoute les frais d'acquisition de 4 500 € soit 254 500 €.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

### 2023-31 AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTAURATION DES INTERIEURS DE L'EGLISE

Vu l'approbation de l'avant-projet définitif le 31/01/2023 ;

Vu le nouveau phasage de l'opération ;

Le Maire de BÛ, rapporteur, expose la nécessité de signer un avenant à la prestation de maîtrise d'œuvre de Mme Marie-Suzanne de Ponthaud, architecte mandataire pour le projet ci-dessus

La présente modification de marché a pour objet de scinder le marché de maîtrise d'œuvre en quatre tranches distinctes, d'engager le maître d'œuvre à respecter le coût prévisionnel des travaux et de fixer le forfait définitif de rémunération à la suite de l'approbation des études d'avant-projet par le conseil municipal le 31 janvier 2023.

Ce découpage en tranche des futurs marchés de travaux a pour conséquence un découpage en tranches du marché de mission de maîtrise d'œuvre, tel qu'issu des études d'avant-projet définitives :

- Tranche ferme : 475.004,40 € HT
- Tranche optionnelle 1 : 346.807,66 € HT
- Tranche optionnelle 2 : 402.375,03 € HT
- Tranche optionnelle 1 : 298.733,52 € HT
- 

Soit un total de 1.522.920,61 € HT (montant hors prestations supplémentaires éventuelles). Des PSE sont prévues pour 33.710,35€ HT.

Le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre est établi sur la base du coût prévisionnel des travaux mentionné ci-dessus. Ce montant est supérieur à l'enveloppe de l'estimation financière prévisionnelle du programme (750.000 € HT, pour rappel) et dépasse le seuil de tolérance de 5% prévu au marché.

Après négociation, le nouveau tableau de répartition des honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre est présenté :

TOTAL	MS de PONTHAUD	ASSELIN	GT2i	TOTAL
Màj DIAG / APS	14 009,00	2 624,00	1 764,00	18 397,00
APD	8 681,33	6 703,89	3 051,00	18 436,22
PRO	17 362,66	6 284,64	4 271,40	27 918,70
ACT	3 338,97	3 032,32	1 220,40	7 591,69
VISA	2 671,18	0,00	610,20	3 281,38
DET	41 403,26	12 988,54	3 661,19	58 052,99
AOR	2 671,18	2 513,44	1 830,60	7 015,22
	90 137,58	34 146,83	16 408,79	140 693,20

Le forfait définitif de rémunération est ainsi arrêté à la somme de **140.693,20 € HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents et représentés l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre de restaurations des intérieurs de l'Eglise.

### 2023-32 REGULATION DE LA POPULATION FELINE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Monsieur SANIER, rapporteur, expose que depuis quelques années, certains endroits de la commune sont envahis de chats errants. Certains habitants les nourrissant, cela a généré leur prolifération. Il est à noter qu'un couple de chats non stérilisés peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20 000 individus en 4 ans.

Afin d'enrayer ce problème, la commune a pris attache avec la Fondation Brigitte Bardot afin d'organiser une période de capture, de stérilisation et d'identification d'un certain nombre d'individus non identifiés par an. La Fondation intervient à hauteur de 80 € par femelle et 60 € par mâle (100 € par femelle gestante), la collectivité s'engageant à prendre en charge le solde. Nous avons prévu un budget de maximum 3 000 € pour 2023 ce qui représenterai une trentaine d'individus. La période de capture sera communiquée en amont aux habitants de la Commune et ne concernera que des chats considérés errants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents et représentés le projet exposé et autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

### POINT DU MAIRE SUR LES DOSSIERS EN COURS (réunion du 25 mars 2023)

M. Pierre LAUNAY, rapporteur :

#### 1- Médiathèque :

La commune a déposé un dossier afin de promouvoir la bibliothèque et ainsi la faire évoluer vers une médiathèque. Le dossier sera transmis à la DRAC afin d'obtenir une subvention.

#### 2- Recours :

- PLU : Les recours sur le PLU ont été jugés définitivement en faveur de la Mairie par le tribunal administratif.
- Urbanisme :
  - Pour le dossier DUVILLE, il est étudié la possibilité d'un autre emplacement.
  - Le dossier RANDO a abouti à la condamnation à détruire toutes les constructions existantes.
  - Pour le dossier RIVIERE, il a été constaté par Commissaire de Justice que l'application de la condamnation n'a pas été respectée. La construction a été démontée mais n'a pas été détruite comme l'indiquait le jugement.
  - Un autre dossier est porté au tribunal le 12 avril 2023.

M. Serge HUET, rapporteur :

#### 1- Borne de recharge électrique :

Une étude d'implantation d'une borne de recharge par parking est à l'étude. Une réunion sur place a eu lieu le 28 mars 2023.

#### 2- Piste cyclable :

Deux phases de réalisations sont à l'étude à ELY.

#### 3- Extension de la Mairie :

Remise des plis le 28 mars 2023 par les entreprises, puis revue d'analyse avant la réunion, avant la commission d'appel d'offre.

#### 4- Voirie :

Les bandes de roulement de la route de Dreux, les Duvaux, les Noblets et les Roberts seront réalisées au printemps.

#### 5- L'enfouissement :

L'enfouissement pour la rue de la Libération est programmé en 2023.

Mme Claudia ROUSSEL, rapporté par M. le Maire :

1- Longueur de voie :

L'inventaire des longueurs des voies de la commune est en cours afin de vérifier la correspondance avec la DGF.

2- Archives :

L'archivage de l'urbanisme débuté il y a un an devrait être fini cet été.

3- Documents d'urbanisme :

Refonte des courriers administratifs en urbanisme.

Mme Dany VANELLE, rapporteur :

1- Subvention aux associations :

Le montant des subventions affectées aux associations est maintenu. Il est rappelé que les associations doivent faire la demande d'affectation.

2- Villes et villages fleuris :

Un dossier sera déposé cette année afin de concourir pour la deuxième fleur.

3- Villes prudentes :

Un dossier sera déposé afin d'obtenir le deuxième cœur des villes prudentes.

4- Gazette :

La gazette sera toujours produite à raison d'une par saison. Un document d'information intermédiaire sera distribué.

5- Prix des salles :

Une augmentation de 5% sur le prix de location des salles est prévue pour 2023. Une étude est en cours afin de diminuer le prix pour les Buxois.

6- Animations sportives de cet été :

La réunion aura lieu le 4 mai 2023 afin de préparer cette animation qui aura lieu début août pour 40 enfants.

Mme Catherine FOUCON, rapporteur :

1- Commission des impôts :

Elle s'est déroulée le 21 mars 2023 afin de classer les constructions.

2- Conseil d'école :

Les inscriptions sont ouvertes.

3- Restauration :

La prochaine commission restauration sera intercommunale. Seront associées les communes de Berchères-sur-Vesgre, Rouvres et Saint-Ouen-Marchefroy.

4- Présentation du budget :

La présentation du budget s'est déroulée ce 28 mars 2023.

M. Bruno TISSIER, rapporteur :

1- Travaux d'enfouissement :

Les travaux d'enfouissement de la place des Halles, rue du Château, rue de la Bois Verdrie, les Noblets et les Roberts seront finalisés prochainement.

2- Voie de contournement :

La voie de contournement sera finalisée pour cet été.

M. Christophe SANCHEZ, rapporteur :

1- Éclairage public :

Le changement de la totalité des têtes d'éclairage sera finalisé cette année.

2- Consommation d'énergie :

Les premières dispositions portent leurs fruits. La consommation d'énergie à la salle des fêtes a diminué.

3- Commission Fonds Vert :

Suite à cette réunion, Monsieur le Maire a déposé un grand nombre de dossiers afin de capter des subventions.

Mme Evelyne LEFEBVRE, rapporteur :

Chemin de randonnée :

Les trois chemins de randonnée sont finalisés. Il reste à finaliser pour septembre le volet administratif et la validation des noms des chemins.

Information à l'attention des élus CCAS :

Réunion le 5 avril à la Maison départementale de la solidarité et de la citoyenneté à Dreux sur les différentes aides sociales départementales pour l'ensemble des Euréliens et sur la nouvelle plateforme « mesaidess8 ».

Mme Sylvette BREANT, rapporteur :

Église :

Le diagnostic du clocher se finalise. Les conclusions concernent principalement le changement des moteurs. Actuellement, les moteurs entraînent les cloches sur un angle supérieur à 60 degrés.

M. Pierre SANIER, rapporteur :

1- Archives communales :

L'inventaire des archives de la commune, réalisé par un archiviste du CDG 28, est terminé.

2- Olympiade :

A l'initiative de la commune de Bû, une olympiade inter village sur le canton d'Anet est en cours d'organisation pour juin 2024. Un grand nombre d'évènements intergénérationnels seront proposés à la population.

3- Gendarmerie :

La commune de Bû a été retenue afin de recevoir une gendarmerie sur la commune. M. le Maire a procédé à la justification du dossier. La phase I est validée par Madame le Préfet et le dossier est transmis au cabinet du Ministre de l'Intérieur pour avis. Les comptes de la commune ont été validés par le responsable financier du Conseil Départemental.

4- Cimetière :

La procédure de péril imminent est active. Ainsi, certaines tombes dangereuses sont sécurisées.

5- Gazette intermédiaire sur le budget :

M. le Maire fera apparaître l'ensemble des investissements sur la commune, initiés par la municipalité (l'aménagement de l'ancien silo, la voie de contournement, les bandes de roulements sur les voies départementales).

6- Carte nationale d'identité :

Le service de cartes nationales d'identité et passeports sera mis à l'accueil de la Mairie avant cet été.

La séance est levée à 21h55